

Changements fiscaux à venir en 2024

Publié le : 25/06/2024

Auteur : Olifan Group

Une incertitude pèse sur la fiscalité applicable aux opérations 2024, en raison :

- fondamentalement d'une situation budgétaire extrêmement dégradée,
- avec le catalyseur d'un nouveau gouvernement, possiblement de nature populiste

[Télécharger le fichier ici](#)



Rétroactivité fiscale

Opérations	Possibilité rétroactivité	Non rétroactivité
Dividendes, intérêts	Impôt sur le revenu (12,8 % retenu n'est qu'un acompte) PPL ou barème progressif	Prélèvements sociaux
Plus-values de cession de valeurs mobilières et droits sociaux (dont réduction de capital par rachat de titres par la société)	- Impôt sur le revenu (PPL ou barème progressif) - Prélèvements sociaux	-
Plus-values immobilière des particuliers	-	Impôt sur le revenu Prélèvements sociaux (nouvelles règles s'appliquent aux faits générateurs, ici ventes, postérieurs à l'entrée en vigueur)
Plus-values professionnelles long terme	- Impôt sur le revenu (taux proportionnelle 12,8 %) - Prélèvements sociaux	
Donation, succession		DHFG (nouvelles règles s'appliquent aux faits générateurs postérieurs à l'entrée en vigueur)
Revenus fonciers BNC location meublée	- Impôt sur le revenu (barème progressif) - Prélèvements sociaux	
Marchés contrats assurance	- Impôt sur le revenu * si PPL (12,8 % retenu n'est qu'un acompte) si primes versées > septembre 2017 ** ou barème progressif	- Prélèvements sociaux - Impôt sur le revenu si PPL (primes versées avant septembre 2017)
Retrait PEA		- Prélèvements sociaux - Reconstitution d'impôt sur le revenu